



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250206-20253-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO,  
Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN,  
Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

**Etaient absent excusé :** Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL, Denis CHAUSSONNET pouvoir Franck  
MEYRE

**Secrétaire de séance :** Audrey JOLLY

**DELIB\_2025/3\_Finances**

**Demande d'attribution de subvention DETR pour les travaux de réparation d'un bâtiment communal de culte non  
protégé au titre des monuments historiques (Eglise de Brach)**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que la commune a pour projet de réaliser des travaux de réparation de la toiture de l'église du village de Brach.  
Cette église est un bâtiment communal de culte non protégé au titre des monuments historiques.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

<b>Coût total des travaux :</b>	<b>308 189,50 € HT soit 339 008,45 € TTC</b>
Subvention au titre de la DETR 2025 (35 %)	107 866,32 €
Subvention au titre de la DSIL (45 %)	138 685,28 €
<b>Autofinancement (20%)</b>	<b>61 637,90 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250206-20253-DE



**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,  
**DE SOLLICITER** l'aide au titre de la DETR,  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

A.JOLLY

Le Maire,

D.PHOENIX